

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Direction générale de l'aviation civile

Décision du 30 juillet 2008 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : *DEVA0818896S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,
Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;

Vu la décision du 18 septembre 2006 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe b du I. – Section des essais et réceptions de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *b*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 2

Le paragraphe a) du II. – Section du transport aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *a*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre suppléant, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 3

Le paragraphe a du III. – Section du travail aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *a*) Membres représentant l'aviation civile, Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée membre titulaire, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 4

Le paragraphe d du III. – Section du travail aérien de l'article 1^{er} de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifiée comme suit :

– « *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du travail aérien, M. Coiffard (Thierry) est nommé membre titulaire, en remplacement de M. Bonnardel (Guy) ».

Article 5

L'article 2 de la décision du 18 septembre 2006 susvisée est modifié comme suit :

– « Mme Eydaleine (Geneviève) est nommée présidente de la section du travail aérien, en remplacement de M. Mantoux (Gilles) ».

Article 6

Le mandat des membres désignés en application des articles 1^{er} à 5 de la présente décision expire le 8 juin 2009.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 30 juillet 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de
l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du contrôle de la sécurité,
M. Coffin*